

## PLAN DE FORMATION : Entreprises de 1 à 9 salariés<sup>(\*)</sup>

*Sont réputées appartenant à l'interprofession (INTERPRO) les entreprises occupant moins de 10 salariés dont la convention collective applicable ne désigne aucun organisme paritaire collecteur agréé comme destinataire de leur contribution à la formation professionnelle continue et cotisant à l'AGEFOS PME PACA.*

### Plafond annuel

- **Aucun plafond** (sous réserve du montant des fonds mutualisés disponibles)

### Thèmes et Financement

*Sous réserve du caractère imputable des actions de formation qui sera apprécié par nos services :*

#### Actions individuelles prioritaires :

- Toute action de formation en lien direct avec l'activité de l'entreprise à l'exception des actions définies comme non prioritaires.
  - **Coût pédagogique pris en charge par AGEFOS PME à hauteur de 60 %**
  - **Cofinancement appelé à l'entreprise à hauteur de 40 %**
  - **Frais annexes et allocation de formation : aucune prise en charge**

#### Actions individuelles non prioritaires :

- Formations à distance (par correspondance, téléphone, Internet...)
- Formations sur des logiciels spécifiques à un métier ou à l'entreprise
- Formations déjà réglées par l'entreprise à l'organisme de formation quel qu'en soit le thème

*Ces actions de formation doivent avoir un rapport avec l'activité de l'entreprise.*

- **Coût pédagogique pris en charge par AGEFOS PME à hauteur de 40 %**
- **Cofinancement appelé à l'entreprise à hauteur de 60 %**
- **Frais annexes et allocation de formation : aucune prise en charge**

#### Dossier de demande de prise en charge :

Demande de Gestion d'Action téléchargeable sur notre site internet [www.agefos-pme-paca.com](http://www.agefos-pme-paca.com) à nous retourner accompagnée du programme et du devis de la formation 15 jours avant le début du stage. **⊗ Ne pas régler directement l'organisme de formation.**

#### Actions collectives sélectionnées par AGEFOS PME PACA :

- Thèmes, programmes de formation et organismes de formateurs consultables sur notre site internet ainsi que le bulletin d'inscription spécifique.
  - **Coût pédagogique intégralement pris en charge par AGEFOS PME**
  - **Frais de participation de 60 € HT/stage/personne à la charge de l'entreprise.**

*(\*) Entreprises en franchise de seuil des 10 salariés ou organismes de formation versant leur obligation conventionnelle quelle que soit leur taille (2,5 % MS) - nous consulter pour connaître nos conditions de financement.*